



CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 31 MAI 2024
COMPTE RENDU

ETAIENT PRESENTS : RENARD Alain Maire, FORTIER Michelle 1^{ère} Adjointe, JEUNESSE Steve 2^o Adjoint, MAUCLAIR Valérie 4^o Adjoint, FERRERO Hervé 5^o Adjoint, BRAUN Patrick, LARDENOIS Hervé, LEROY Michaël, POISSONNET Séverine, MARCQ Philippe, FLAMBEAUX Mélanie, HENNEQUIN Annie, SCHNEIDER Patricia, LANG Martial

Absents (procuration) : BIHIN LIONEL donne procuration à HENNEQUIN Annie, BRION Jean-Pierre à SCHNEIDER Patricia

Absents excusés : BELDJOUDI Eric, TSCHENS Audrey, BOBLET Jean-Luc

Absents : HUET Carine, SCHNEIDER Caroline, HENRY Mathieu, BERTAUX Alexandre

Secrétaire de séance : POISSONNET Séverine

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Madame Séverine POISSONNET est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, l'ajout de deux points :

- Travaux chemin d'Amblimont à Euilly
- Création Commune Nouvelle : Choix EPCI de rattachement

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 09 avril 2024 est adopté à la majorité (Abstention pour absence : Monsieur Martial LANG, Madame Annie HENNEQUIN, Monsieur Philippe MARCQ, Madame Mélanie FLAMBEAUX).

FINANCES :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'achat des parcelles AM 443, AM 442, AM 444, AM 445, AM 446 et une partie de la parcelle AM 441 et AM 612 pour un prix négociable de 2 € du m².

GESTION :

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le projet d'éco-pâturage sur la butte de la Balière, parcelle ZW 07, à titre gracieux pour la période estivale (du 1^{er} mai au 31 octobre), sous conditions que le propriétaire des moutons ou autres animaux s'occupe de la mise en place de la clôture du site pâturé et de son entretien ; et en assume les risques par l'intermédiaire de son assurance.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'établir une convention avec le propriétaire des animaux et de la signer.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un nouveau tarif de 50 € lié à l'état de propreté du Club House lors de l'état des lieux.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à la Convention d'Adhésion à la Mission d'Assistance et de Conseil mise en place dans le cadre du référent déontologue des élus par le Centre de Gestion ; et de désigner des référents déontologues des élus proposés par le Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le doyen et benjamin d'âge du Conseil Municipal procèdent ensemble aux tirages au sort de 6 personnes inscrites sur les listes électorales, susceptibles d'être appelées par le Tribunal en tant que jurés d'assises.

TRAVAUX :

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les travaux de toiture du bâtiment abritant l'Agence Postale Communale et la Maison France Services qui se décomposent de la manière suivante :

- | | |
|---|----------------|
| - Contrat de pilotage et de coordination : Agence LDV | 4500 € HT |
| - Charpente/Couverture : Energie Couverture | 32 277,80 € HT |
| - Plâtrerie/Isolation : ACI | 15 940 € HT |
| - Electricité : Pascal Gerbault | 800 € HT |
| - Peinture : Jacquemard | 2015 € HT |

Pour un montant total de 55 532,80 € HT soit 66 639,36 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise à solliciter des subventions auprès de différents organisme et signer tout document nécessaire.

Dans le cadre du Contrat Cadre avec le Cabinet DUMAY, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (Madame Patricia SCHNEIDER quitte l'assemblée le temps du vote), de leur confier la mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux rue de l'Auche à AMBLIMONT.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la création d'un terrain de boules à côté du terrain de tennis situé au complexe Roger SOMMER, pour un montant de 4 838,25 € HT soit 5 805,90 € TTC.

POINTS AJOUTES :

A la suite de la dégradation du chemin d'Amblimont à Euilly avec la formation d'un trou profond par une source souterraine, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter les travaux d'un montant de 2 425 € HT soit 2 910 € TTC.

Les communes de Le Mont-Dieu (Communauté de Communes des Portes du Luxembourg) et Tannay (Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise) projettent ensemble la création d'une commune nouvelle.

Les deux Conseils Municipaux ont décidé le rattachement de la future commune nouvelle à la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise.

Le Conseil Municipal est favorable, à l'unanimité, sur le choix de la future commune nouvelle Le Mont-Dieu Tannay concernant son rattachement à l'EPCI Argonne Ardennaise.

QUESTIONS DIVERSES :

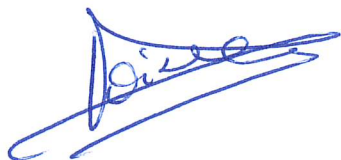
Les associations ACM Remise en Forme, Les Petites Mains, Les Amis du Patrimoine et Le Secours Catholique remercient le Conseil Municipal pour l'octroi de leur subvention.

L'Etablissement Français du Sang remercie la commune pour le prêt de la salle des Fêtes.

- Course Nature : dimanche 16 juin 2024
- Apéro Ardennais : vendredi 05 juillet 2024
- Fête de la Moto : 20 et 21 juillet 2024

Fin de séance à 20h25.

Le Secrétaire de séance
Séverine POISSONNET



Le Maire
Alain RENARD

